

---

# **Divorce et domination masculine. Réalités et représentations chez les Algériens**

**Tassadit YACINE<sup>(1)</sup>**

---

Peut-on étudier la problématique du divorce en faisant l'économie de la sociologie de la famille et de son histoire, en particulier, son évolution depuis les années cinquante ? La famille (au sens large et étroit du terme) est une image grossie de ce qui se produit dans une société algérienne secouée par différents traumatismes, en particulier, celui de la colonisation (1830), de la guerre (1954-1962) et après l'indépendance.

La politique coloniale a été à l'origine de la désagrégation des confédérations de tribus, des tribus et des familles qui les composent. Maillon faible du groupe, la famille a constitué le segment le plus petit ayant ébranlé toute l'architecture sociale. La famille étant ici une unité plurielle, polyvalente : unité politique, de production, de reproduction. La colonisation et sa politique de dépossession (des terres, des titres) et de répression (emprisonnements, massacres et mort) a mis en question l'ordre social, politique et moral ainsi que les règles de transmission qui ne se sont pas effectuées dans leur cadre (espace / temps) naturel.

Pourquoi revenir au passé (et surtout au passé colonial et précolonial de l'Algérie) pour comprendre des situations présentes ?

En effet, la connaissance du passé est déterminante pour saisir les phénomènes actuels en Algérie et que l'on retrouve au sein de la diaspora, en Europe et en Amérique du Nord ; l'émigration algérienne est ici le résultat de la politique coloniale programmée. Suite aux expropriations, dépossession et séquestration des terres, à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup>, les paysans, pour survivre, ont pris les chemins de l'émigration vers la métropole.

---

<sup>(1)</sup> École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Laboratoire d'anthropologie sociale (LAS) 75006, Paris, France.

Dans cette contribution, nous essaierons, dans un premier temps, de revenir sur le passé, pour mieux appréhender le divorce dans les pratiques et les représentations ; ce qui, dans un deuxième temps, permettra d'examiner le recours au rapport de forces inspiré de la culture ancestrale.

En effet, dans les sociétés actuelles, deux perceptions s'affrontent (l'ancienne et la « moderne ») et laissent poindre nombre de contradictions, voire même de régression au niveau de la violence psychologique quand cette violence n'est pas physique. Il s'est agi de savoir ce qui s'est noué (se noue encore) lorsqu'un homme ou une femme entreprend de rompre le lien du mariage.

Qu'est ce qui se cristallise autour de ce déchirement ? Est-ce la séparation qui est dure au niveau affectif, au niveau matériel et financier ou bien est-ce la dimension symbolique dans laquelle un des membres du couple semble avoir beaucoup investi ? Ne s'agirait-il pas d'une confrontation de deux identités, de la perpétuation de soi qui renvoie presque à *la non vie* quand il y a des enfants ? Quelle règle adopter ? Quelle est cette loi qui va marquer de son empreinte l'enfant et par-delà, son groupe d'appartenance ?

Une notion capitale qui n'a pas été étudiée jusque-là dans les rapports ressort avec force, elle consiste précisément à utiliser une arme symbolique (celle du temps et de l'espace) qui consiste à jouer les prolongations, à jouer sur la loi du sol (et donc de la culture) afin de ne pas libérer l'autre.

## Historique : sens et rituels

La société algérienne d'autrefois méconnaît la notion de couple, car ce dernier est inséré dans la grande famille patriarcale (*aila, familia, tawacult*). Indissociable de son groupe, le couple joue un rôle important, il assure la reproduction des différents capitaux : économique, social et symbolique. Les femmes ne sont pas exclues même si le pouvoir de décision revient aux membres les plus âgés de la famille, ici le père, les frères aînés appelés *dadda* ou *sidi* (selon les régions) et parfois la grand-mère, la mère, la sœur aînée (relais du pouvoir masculin et intermédiaires entre les femmes et les hommes). La rupture de ces liens si forts, établis sur des bases pensées comme infaillibles est très mal perçue car elle est à l'origine du désordre social et augure d'un mauvais présage surtout pour les femmes censées apporter le bonheur et la prospérité au clan du mari (*le 'mara, rrbah sa 'd*). Parmi les ingrédients que l'on met dans le henné (lors des cérémonies de fiançailles ou de mariage) citons les grenades, les noix auxquelles on rajoute un œuf, symboles qui renvoient à la

fructification, à la prolifération des choses, des biens et des êtres. En Kabylie, les femmes disent lorsque la mariée franchit le seuil de la demeure de son mari : *irgazen imehrazen* (littéralement : hommes et décalitres) La jeune épouse est censée apporter dans son sillage des « mâles » et des décalitres de blé.

### **Qu'est-ce que *tlaq* ou *berru* ?**

On ne peut comprendre véritablement ce que signifie la notion de divorce (*tlaq*, *berru* : lâcher, relâcher dans les langues parlées) qu'en l'opposant à celle de mariage (*zwwadj*, etc.) qui elle, renvoie au lien, à l'attache. Le divorce consisterait à dénouer, à délier, quelque chose qui est par d'ailleurs nouée, liée, socialement « tricotée » dans l'intérêt du groupe social. On le constate de manière significative dans les rituels. Toujours dans la tradition kabyle lors de l'application du henné : la mariée doit être « bottée » et « gantée », c'est-à-dire que le henné doit couvrir tout le pied jusqu'au-dessus de la cheville et la main jusqu'au poignet. Cette manière de procéder s'appelle *acekkel*, le fait d'attacher, (on le dit également pour les animaux, on leur met une corde qui les relie à un pieu, à un pilier ou autre pour éviter qu'ils s'éloignent de la maison ou du champ, etc.). Le lendemain de ses noces, la mariée doit également planter un épieu dans le sol en terre battue et dire : fasse le ciel que je sois plantée comme cet épieu dans le sol ! C'est une manière pour elle de s'inscrire durablement dans son « couple ».

Ces rituels signifient qu'elle est attachée à son mari et à son groupe. Il en est de même des fiançailles qu'on appelle *lemlak* (de *malaka* : posséder, se dit des esprits qui peuvent prendre possession d'un malade) qui n'est rien d'autre que le fait de s'approprier un bien matériel. D'une personne qui a des biens : on dit *yes'a lmelk*, la terre se dit *lmelk*, bien, patrimoine. Mohammed Naji dans un excellent ouvrage *Le corps enchainé* (Ennaji, 2018, p. 247) s'est penché sur cette question en montrant comment en Arabie, après l'islam, cette relation au corps de l'autre (de la femme) est importante, le mariage dans la culture anté-islamique, n'est rien d'autre qu'une transaction économique qui puise ses origines dans l'esclavage. Il en est arrivé à cette conclusion en s'appuyant sur la philologie et l'analyse sémantique.

Dans la société algérienne (d'autrefois et même au sein de la société actuelle), le mariage est très important, c'est un passage obligé pour l'individu car il n'y a pas de place pour le célibat. Chargé de sens à la fois réellement et symboliquement, il incarne la reproduction du groupe nécessaire à sa survie comme le décrit si bien Bourdieu (*Reproduction*

*interdite*) en Béarn (Bourdieu, 1989). Les transformations sociales ont été si importantes qu'elles ont impacté le groupe qui s'est trouvé dans l'incapacité de se reproduire « biologiquement » et culturellement s'entend faute de trouver mari ou femme (donc de mariage) et de reproduction. Les célibataires héritiers vivent et meurent célibataires et, du coup, le patrimoine change de main et c'est toute la logique économique, culturelle et sociale qui en est affectée. On peut comprendre alors pourquoi la société paysanne d'autrefois en Algérie accordait une importance à la terre et à sa transmission par filiation paternelle. La terre s'hérite de père en fils et c'est la raison pour laquelle on évite de ne pas vendre le patrimoine foncier.

On peut, dès lors, comprendre que lorsque survient le divorce, il se produit une véritable secousse qui met à terre tout ce que le groupe a construit, en particulier, si elle est le fait du membre dominé (la femme). Il se produit, selon les schèmes de la pensée commune, une banqueroute des différents capitaux (social et surtout symbolique) détenus par l'époux et de sa parentèle car la valeur d'un homme est pérenne, elle ne se dévalue pas avec le temps, ni même avec la perte de ses avoirs. Un homme n'a pas de tare, dit-on, même s'il vole, commet un crime ou devient handicapé. Le groupe est toujours enclin à lui pardonner et à le défendre, ce n'est pas le cas des femmes toujours soumises au regard du groupe. Ainsi, lorsqu'il arrive qu'une femme demande le divorce, on assiste alors à un effondrement des valeurs ci-dessus, ce qui relève de l'inadmissible, de l'impensable et d'une inversion des rapports de forces et de sens au niveau symbolique et de toutes les représentations sociales. Cette possession de l'autre (de son corps, de sa vie) est très significative pour *l'homme*, elle est la conception de son pouvoir, de son honneur, de son capital social et de son pouvoir symbolique dont il porte les valeurs familiales et collectives que représente la virilité méditerranéenne hautement célébrée depuis des millénaires. Le corps de la femme permet à l'homme de se reproduire et de reproduire l'héritage matériel et symbolique.

À l'origine de cet anéantissement de la philosophie du groupe, le divorce n'a pas lieu d'être sauf si c'est dans l'intérêt du mari : se séparer d'une femme stérile ou handicapée, par exemple.

Le divorce pouvait également émaner (le plus souvent) des parents de l'époux. Autrefois les parents du « garçon » (le marié) étaient largement impliqués dans le choix de leur bru. Elle est perçue comme un « placement », une « valeur » pour la famille du candidat (Bourdieu et Mammeri, 1985). Un laps temps est nécessaire pour l'examen (*anqad*) de la jeune fille (l'observer dans ses faits et gestes : sa connaissance de la

cuisine, des savoir-faire en général, son éducation, sa moralité, sa patience, son endurance), il est, d'ailleurs, significatif que les mariages s'organisent dans le monde paysan surtout (à l'automne après les récoltes) pour agrandir la famille et bénéficier de la force de travail de la jeune mariée pour les travaux à venir : récolte des olives et préparation de l'hiver. Cette tradition va changer à partir des années 1970, en raison de la crise de la paysannerie, la fin de l'indivision, l'exode rural après la guerre, ont permis à ce que le choix de l'épouse (et de l'époux pas souvent) devienne l'affaire des intéressés (et de plus en plus les jeunes filles, malgré la résistance des parents dans les campagnes, ont également leur mot à dire).

Quand le divorce est le fait de la femme, l'élément dominant met en place des stratégies fondées sur tout un arsenal pour empêcher l'autre de rompre le lien (jouer sur le temps, les lieux, la législation, les retards administratifs, etc.). Le dominant perd ses repères, dévalorisé au sein du groupe, il développe toute une batterie de coups bas pour empêcher la libération du conjoint, libération perçue comme un désaveu, une transgression.

Les années mille neuf cent cinquante, avec l'éclatement de la famille (la division du patrimoine foncier, le départ des hommes en ville ou en émigration), la prise de décision du divorce incombe le plus souvent au seul mari. Dans ce cas, la séparation ne fait pas de problème puisque les épouses sont renvoyées dans leurs familles sans leurs enfants (quand il y en a) car le groupe considère qu'ils « appartiennent » au seul père. Certaines familles vont jusqu'à arracher des enfants au sein de leur mère (contrairement à la loi musulmane). Il en est ainsi de Fatna (à Sidi Aissa, en 1966), et de Louiza, (Cherfa), en 1960, qui ont vécu cette situation. Dans les villages de montagne et les campagnes, cette façon de procéder a été courante et, pour les hommes, elles procèdent de la virilité. Depuis les années 80 (dans les groupes que nous avons étudiés), les femmes se rendent au tribunal contrairement aux périodes antérieures où ce sont les villageois qui font pression sur les femmes et leurs familles.

Fatna, jeune mère d'une petite fille (6 mois), son propre père lui a arraché le bébé pour le donner (le rendre, *rred*) à son père. Louiza a rendu son bébé à son mari, 40 jours après sa naissance. Zahia, dans la région de Sétif, n'a « pris » aucun de ses quatre enfants (âgés entre 2 et 6 ans). T., a « laissé » son fils de six ans à sa belle-mère. Cette façon de procéder les dispense de la *nafaqa* (« pension » alimentaire), ce point est important car souvent les pères refusent de verser une pension à leur ex ni même aux enfants. Le mari d'Ourida (voir plus loin) préférerait ne pas travailler pour ne pas verser de pension alimentaire à sa femme

(ils vivent en émigration). Zohra a accepté de ne rien recevoir de son mari (la pension) pourvu qu'il accepte le divorce (vécu comme une véritable libération) après plusieurs années de discussions.

### **Redd restituer la « marchandise » non conforme**

En règle générale, dans la stricte observation de la tradition patriarcale « locale », la séparation est expéditive, le mari détient tous les droits de « jeter » (*luh* en arabe, *red*, *err* ou *degger*, en kabyle) sa femme lorsqu'il y a désaccord. Il faut s'arrêter sur le terme « rendre », « restituer » et en expliquer le sens : il désigne un instrument, un objet que l'on a emprunté que l'on restitue après usage ou parce qu'il n'est pas conforme à la norme... *red* et *err* signifient également vomir, la femme divorcée est un vomi, un crachat<sup>1</sup> ; dans une telle situation, ce n'est même pas le tribunal qui décide du sort de la femme, c'est le mari (et sa famille) : le juge ne fait qu'entériner les usages. Se rendre au tribunal était très mal vu, les divorces se réglaient entre soi dans le groupe et par le groupe. D'ailleurs, le verbe rendre (par opposition à prendre une épouse, en arabe *xda*<sup>2</sup>, en kabyle *agh*, « prendre » mais aussi « acheter » selon le contexte) est intéressant pour comprendre comment les structures sociales et les structures mentales réifient les femmes conçues comme la propriété de leurs parents « responsables » et « coupables » à la fois lorsqu'elles ne conviennent pas à la famille de l'époux (éducation, fertilité, soumission, obéissance, etc.).

Il arrive cependant que cela soit le fait des épouses. Sans revenir de façon exhaustive à l'histoire de l'évolution des familles, je me limiterai à reprendre les grands moments qui ont caractérisé la société algérienne. C'est précisément dans ce cadre et surtout avec les effets de la colonisation et de la guerre qu'il convient d'étudier ce phénomène car il a marqué à jamais les structures profondes de la société algérienne. D'après une enquête menée au sein des familles d'immigrés traditionnelles (c'est-à-dire des émigrés « économiques ») des couples appartenant à la vague des années 90, des francophones issus de classes moyennes réfugiés en France... Sur une cinquantaine de personnes de notre échantillon, le recours à l'espace mais aussi au temps était une arme qui revenait le plus souvent et qui n'a jamais été perçue comme un « dommage » pour les femmes. Ce sont davantage les mariages mixtes qui la pointent du doigt

---

<sup>1</sup> Un homme (B) ayant divorcé un an auparavant croise un de ses cousins (A) qui lui apprend la nouvelle : « tu sais, j'ai pris pour épouse ton ex. » Sans réfléchir, ni féliciter le cousin, B répond à A : maintenant que c'est fait : mange qui veut mon vomi ».

<sup>2</sup> *Xda* en arabe signifie prendre mais aussi avoir, ou tromper dans le langage populaire.

car l'espace est déterminant ainsi que la loi (culture) du sol où vit le couple. Le membre dominant utilise le lieu (les frontières) comme barrière et frein à la libération du conjoint.

## **De l'appropriation de l'autre à son refus**

Les mariages franco-algériens dits mixtes sont nés de cette relation «inqualifiable » entre des femmes issues du monde colonial et des hommes colonisés, c'est-à-dire qu'il se produit métaphoriquement une union des inconciliables, comme pour annuler la guerre et produire une possibilité, une promesse de vie, une hybridation sociale et culturelle entre les deux univers (Les romans francophones relatent souvent cette relation : Mouloud Féraoun, Mouloud Mammeri).

Or, comme dans tout conflit, il faut passer par un processus, une transformation des mentalités, cela ne peut s'effectuer, pour beaucoup, que dans la douleur. Le masculin dominé s'appropriant le féminin dominant comme le décrit si bien Leila Sebbar dans « la langue de mon père, un chant secret » où la mère bourreau (française) épouse le père victime (algérien) (Sanson, 2015). Dans ce cas, il est inutile de préciser que ce sont les femmes qui sont du côté du masculin colonial et leurs époux renvoyés à leur statut fondé dans ce que peut appeler le fameux *code de l'indigénat*, qui n'a malheureusement pas disparu dans la domesticité car il a été longtemps la référence des dominateurs européens.

Dans une de ses conférences, après 1962 à l'Université d'Alger, Pierre Bourdieu aimait rappeler que l'Algérien ayant épousé une Française, en période coloniale, considérait avoir vaincu symboliquement le colonisateur, c'est comme s'il s'appropriait le corps dominant en épousant la femme issue de ce même monde. Il faut aussi préciser que, pour une certaine élite, épouser une Française participait également d'une promotion sociale, certains ont dû vivre cette situation comme une « élection ». Des cadres des années 70 ont tenu à préciser que c'était parce que les femmes algériennes n'étaient pas lettrées<sup>3</sup>.

Puis vint le temps (après les années 70) où les femmes victimes du monde colonisé commencent à briser les tabous et épouser ce qui était autrefois l'*interdit* social et religieux (*haram* disait-on), c'est-à-dire le colonisateur bourreau inversant ainsi les rapports de force mais aussi les rapports de sens.

---

<sup>3</sup> Un des collègues, pour justifier ce choix me dit, pour l'époque il n'y avait que des cyclopes (mis pour les femmes voilées qui n'utilisaient qu'un seul œil pour voir appelé bu'wina).

Du coup, métaphoriquement s'entend, les significations ne sont plus les mêmes, ce sont les femmes, les dominées des dominés qui s'approprient l'autre en le reconvertissant à leur culture et à leur religion, ce qui n'était pas l'obligation pour les femmes françaises pour épouser un musulman. Fatouma, originaire de Béni Saf qui épouse René. Elle n'a pas converti René à la religion (René est athée), mais à sa culture : alimentation « hallal », (pas de porc, pas d'alcool) et à sa culture : observer les fêtes algériennes.

Keltouma (1950, née à Oran) a épousé Claude (coopérant en Algérie, 1965-1972), qui s'est converti pour l'épouser (mariage réalisé après l'indépendance, Keltouma est cadre dans une entreprise), il ne pratique pas l'islam, mais n'a pas échappé à l'obligation de circoncision. S'il y a acceptation de la religion et / ou culture de l'autre au moment du mariage, ce n'est pas le cas au moment du divorce, car cela devient le motif numéro un de la séparation. La religion devient un véritable mur qui se dresse entre les deux.

Les critères religieux, culturels sont avancés comme marqueurs identitaires, et donc la « différence » constitue un enjeu fondamental dans la rupture.

D'autres exemples ont existé, en Algérie, comme le mariage des Algériens avec des femmes du bloc Est (allemandes, tchèques, russes, polonaises, etc.) qui, malgré les apparences, opposent, elles aussi, cette dimension civilisationnelle : la supériorité du monde dit « développé » par rapport à l'Algérie alors en voie de développement et surtout l'Algérie « arabe » et « musulmane » en reprenant les clichés coloniaux. S'ils se disaient proches politiquement de l'Algérie, les gens du bloc Est (russe, allemand de l'Est, Tchèque bulgare etc.), se sentaient différents et supérieurs aux Algériens<sup>4</sup>. La jeune industrie algérienne avait besoin d'ingénieurs et de techniciens en provenance des pays de l'Est. À cette occasion, des Algériens rencontraient des femmes de ces pays, d'où ces unions. Mohammed s'est vu reprocher par sa femme toutes les « tares » de l'Algérie, (même les routes mal faites en 1980), il n'avait guère le choix entre partir ou rester. Il a fini par suivre sa femme et « la culture » de sa femme (nécessaire à l'éducation de Jacqueline, leur fille, la langue et les valeurs allemandes sont placées *au summum* de la culture) mais ce

---

<sup>4</sup> La chaîne Arte a passé un documentaire sur la Russie au moment de l'intégration des « régions » musulmanes du Sud, montrant comment la violence avec laquelle elles vont être annexées à la grande Union Soviétique. Les arguments étaient ceux-là mêmes que les colonisateurs utilisèrent en Algérie et dans d'autres pays colonisés par elle : retard culturel, le voile des femmes, l'islam, modes de vie. On peut retrouver les principales caractéristiques de cette colonisation dans Carrère d'Encausse (1963).

n'était qu'illusion, ils divorcèrent un an après avoir quitté l'Algérie (en 1982). C'est sous ce rapport ; celui de la transmission culturelle qu'il faut étudier le divorce. C'est par ce biais que s'effectue une reproduction à la fois « biologique » et sociale. N'oublions pas que dans les sociétés patriarcales « méditerranéennes » dont fait partie l'Algérie, un homme n'est « homme » que s'il a « planté » un arbre, « écrit » un livre ou a mis au monde « un enfant ». Dans le monde paysan, le premier cas est le plus important, celui qui consiste à donner un enfant « mâle » aux siens, en fait une reproduction de l'homme par l'homme, le « mâle » se reproduisant lui-même, en passant par le corps de la femme.

En cas de divorce, se brise donc un ordre réel et surtout sa représentation. Cette dernière interroge la transmission et les lois qui la fondent. Par-delà la loi, il y a la culture au double sens du terme : la culture ethnologique (*l'adda*, la coutume, la langue régionale, la religion) et la culture savante // culture et langue dominantes.

La question fondamentale, même si les hommes, du fait qu'ils sont colonisés, donc dominés, ne renoncent pourtant pas si facilement à leur culture et à leur identité, concerne, en outre, la pérennité de la famille, du groupe, du pays. L'homme se sent investi de cette responsabilité qui l'honore et qu'il doit, en retour, honorer par la perpétuation des valeurs intrinsèques à son genre et à son sexe. Ils tiennent à ce que leurs enfants portent un nom algérien. Pour certains (Akli), il a été très difficile d'imposer le prénom de Farid à sa compagne. La langue, même si elle n'est pas absente des discours du parent dominé, ne reste qu'un souhait en raison de la force du groupe dominant ; ce qui va poser problème, c'est la religion. Les mères algériennes n'ont pas de difficulté à le faire, par contre les pères algériens doivent livrer un véritable combat pour espérer transmettre la religion islamique.

### **La « culture » à l'origine des inversions de genre**

Autour des années 70, des familles « traditionnelles » se sont retrouvées face à un environnement différent : l'éclatement des familles à l'adolescence des filles, comme le décrit si bien Abdelmalek Sayad dans les trois âges de l'immigration. Une dizaine de cas appartient à ces familles d'origine villageoise (du monde rural) ou à la périphérie de grandes cités (Alger) ou encore d'anciens villages de colonisation dont les époux ont émigré en premier. Les épouses ont suivi dans les années 70 malgré le fait qu'il y a pu avoir des cas avant comme celui d'Ourida. Dans l'impossibilité de citer plusieurs cas, je me réfère à cet exemple qui me paraît emblématique. Ourida dont il a été question précédemment est

arrivée, en réalité, en 1958, à Nanterre. La cause du divorce provient du fait qu'elle fume, qu'elle travaille. Ourida rencontre des femmes françaises, elle côtoie des hommes dans son travail (elle est syndicaliste) et surtout dans l'organisation clandestine du FLN. Le mari et ses alliés forment, rapporte-elle, une « compagnie » pour défendre l'époux bafoué en s'appuyant sur le code traditionnel de l'honneur. Une femme doit rester une femme, ne rien changer à sa nature, cette nature faite « culture »... le but de « la compagnie des hommes » consiste à restaurer la tradition menacée de déperdition par la conduite transgressive d'Ourida. Ce n'est pas manquer seulement de respect à son mari, mais c'est surtout ne pas observer « la culture » du monde traditionnel (considéré comme une forme d'attachement au pays) et ainsi jeter l'opprobre sur toute une civilisation censée définir la future nation.

Or, Ourida est celle qui défend le mieux cette future nation en y consacrant sa vie (corps et âme) et ne peut faire autrement, sinon fuir les tâches assignées à son genre. Ce sont les mêmes reproches que l'on fait plus ou moins dans de nombreux exemples. Ourida, par son courage, sa force, sa ténacité, a pu mettre en évidence l'impuissance des hommes. Sa prise de conscience, son obstination à se conformer à la justice « humaine »<sup>5</sup> (naturelle et non conventionnelle) a participé à dévaluer toutes leurs théories mal acquises. Elle n'est pas lettrée, certes mais elle a pu s'informer sur ses droits en rappelant que l'enfant (la fille) appartient à la mère puis à toute la lignée maternelle et non au père, par exemple.

En immigration et en temps de guerre, c'est affaiblir d'une certaine manière le clan des hommes reproduit dans le bidonville. Elle est donc désignée de façon péjorative comme une femme-homme (*Aicha radjel*), c'est-à-dire qu'elle s'est « masculinisée », elle est démunie de tous les attributs féminins. Ce sont les hommes qui donnent à la féminité son identité. Ils ont ainsi le pouvoir de désignation et d'assignation.

Le temps du divorce est important à analyser. Dans ces deux cas, on peut analyser le lien entre temporalité et pouvoir. Comment le dominant joue avec le temps, pour ne pas dire la vie des dominés. On peut percevoir également -sans que cela soit explicite- la relation consciente ou inconsciente des institutions (française et algérienne) en faveur de la domination masculine, élément qu'Ourida va découvrir et qu'elle va dénoncer. Après plusieurs années de lutte, nous passons sur les détails, Ourida parvient à divorcer. Sa propre fille S. lui rend un vibrant hommage en prenant le nom de la mère. Ses propres filles (les petites

---

<sup>5</sup> Voir à ce sujet la position du grand visionnaire Cheikh Mohand qui a lutté contre cette tradition immonde qui a suspendu les femmes des années durant. Yacine, (2011).

filles d'Ourida) ont également pris le nom de leur grand-mère comme pour perpétuer la mémoire maternelle. L'histoire d'Ourida et son combat illustrent parfaitement l'idée selon laquelle dans le divorce se joue une relation très forte à l'égo et à des valeurs symboliques, émotionnelles non dites. Le conflit fait voler en éclat cet ordre produit par la volonté unilatérale masculine.

Ourida mettra pourtant plus de dix ans sans pouvoir divorcer ; elle mettra à contribution les lois algériennes et françaises, rien n'y fait. Elle a vécu ainsi pendant des années durant dans l'angoisse de voir son mari lui ravir sa fille.

T. *Sardi* (née en 1930, en Kabylie) a également, pour des raisons culturelles (en apparence du moins), subi le même sort qu'Ourida. Elle a huit filles dont 4 qui sont artistes. Adaptation difficile en France, mari jaloux qui l'a enfermée pendant des années. Elle a vécu dans une prison sans « grille » ne sachant ni lire, ni écrire. Elle ne cesse de répéter (comme une de ses compatriotes), qu'elle est venue comme un chat dans un panier signifiant par là qu'elle était totalement ignorante, y compris du lieu, car dans la tradition, on bande les yeux au chat pour qu'il ne revienne pas au domicile. Son mari était ses yeux, son intelligence, sa boussole, son traducteur... jusqu'au moment où filles et mère se sont retrouvées dans le même camp. T. n'était pas dominée parce que peu cultivée, elle était dominée parce que « femme »... c'est ce qu'elle va percevoir avec ses filles et qui la poussera à se libérer. Les filles vont, en quelque sorte, remplacer leur mère.

La discorde est née à propos de l'éducation des filles : le père de famille voudrait continuer à exercer la loi patriarcale du village en France. Il a la conviction qu'il ne peut être un homme-parmi sa parentèle, son voisinage- que s'il partage la même vision. Il s'est senti indigné de retourner au village. Il fallait, pour ainsi dire, soit couper avec l'Algérie soit couper avec la France. Pour couper avec la France, il fallait alors partir définitivement en Algérie et « enterrer » vivante sa famille. « Ils sont morts pour moi », je n'ai plus de femme, ni d'enfants, car ma femme m'a tué, elle m'a désobéi, humilié devant les miens, mes enfants et devant tous les villageois.

S. est parti sans *libérer* sa femme, il a refait sa vie puisque la loi musulmane le lui permet. Un divorce dans les faits, mais pas au niveau du droit. Plusieurs cas de femmes qui se sont retrouvées dans cette situation d'abandon suivi ou non par un divorce.

## Le divorce dans l'espace /temps

### *Temporalité et spatialité, vecteurs de blocage*

Lorsque la relation est au plus mal, il y a peu de recours pour les femmes. Ce qui n'est pas le cas pour le dominant qui a pour lui : le droit, la force physique, le boycott économique, la prise en otage des enfants (très courant entre deux pays), les différents capitaux détenus, etc. Il y a cependant un élément important dans la mise en œuvre de ces différentes armes, c'est le recours à l'espace et au temps. En effet, le dominant utilise toutes les cartes dont il peut disposer pour saboter la vie de l'autre quand il ne peut pas la contrôler. C'est une façon cynique et sournoise de jouer sur la vie d'autrui, mais aucune loi ne vient mettre fin à cette torture dont personne ne parle.

### L'espace ou déplacement des limites

Germaine Tillion aimait rappeler que la domination qui s'exerçait sur les femmes était plus importante en ville que dans les campagnes. Les exemples qui ont retenu son attention se rapportent aux femmes de l'Aurès qui se sont retrouvées dans la périphérie d'Alger, pendant la guerre, et beaucoup d'entre elles à la rue (dit-elle) avec des enfants de surcroît. Comment expliquer cela ? Le déplacement n'est pas seulement « physique » spatial, c'est aussi un déplacement dans le temps et dans la culture. L'individu est détaché de son groupe et rien ne l'oblige à observer ses lois et, du coup, la relation se transforme et devient un pur rapport de forces homme / femme où ce sont les femmes qui, du coup, perdent en changeant de résidence, car la pression du groupe d'origine est nulle. On peut faire la même observation concernant l'immigration :

Saida (1950) a divorcé cinq fois (dont deux fois avec le même homme) car, dit-elle, loin de ma famille, son époux abusait de son pouvoir. Une dizaine de cas recueillis dans la région parisienne relatent la condition de femmes « suspendues », car les maris quittent le sol français et abandonnent femmes et enfants. Le plus souvent lorsque les enfants grandissent et font des choix matrimoniaux qui ne conviennent pas à l'autorité paternelle (le mariage avec un non musulman, par exemple, est souvent l'origine de cette discorde dans les ménages). Cinq femmes algériennes (émigrées au Canada dans les années 80) imputent également à l'espace le fait qu'elles soient divorcées parce que leurs familles respectives vivaient à des milliers de kilomètres<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Au début de cette recherche, j'ai voulu montrer comment les couples mixtes vivent leur séparation et les répercussions sur les enfants en me focalisant sur les problèmes culturels

## **Le maître du temps, un contrôleur omnipotent**

En réalité, est maître celui qui est ici le maître du temps. Cette façon de garder l'autre en otage est connue autrefois en Algérie. Le droit coutumier la mentionne et en reconnaît la pratique car elle est codifiée en Kabylie et dans l'Aurès (je pense qu'elle doit exister ailleurs aussi). Deux termes la désignent : d'une femme mariée mais non divorcée, on dit d'elle qu'elle est *tim'leqt*, qui signifie suspendue ou *tim'weqt* (dans l'embarras). Dans le premier cas, elle est suspendue dans le temps, elle n'est plus mariée (elle est renvoyée dans sa famille) mais elle n'est pas divorcée. Elle peut rester ainsi des années durant (voire des décennies) sans changer de statut. Elle appartient toujours à son mari. *Tim'ewaqt* signifie qu'elle est gênée, embarrassée... l'expression est employée s'agissant de femme qui, lorsqu'elle accouche, le bébé n'arrive pas à sortir de l'utérus. Il n'est ni dedans ni dehors. Il est entre les deux.

Dans l'Aurès, la métaphore est encore plus significative. On dit qu'elle est *tukrift* : handicapée, elle ne peut pas marcher. Le handicap est situé au niveau des genoux. Cette pratique existe encore mais non pensée comme telle. Elle est courante dans de nombreuses situations même si les acteurs ignorent son existence comme « règle ». Elle a été réactualisée par l'émigration (les hommes s'en vont en laissant des femmes suspendues pendant des décennies !).

Une jeune femme bien que « divorcée » doit rester à disposition car elle ne dispose pas de sa vie, elle est en fait attachée à l'ancien mari ou même à un fiancé<sup>7</sup>. C'est sans doute cette tradition qui n'a plus cours, en apparence, dans les faits mais qui est néanmoins présente dans les structures inconscientes de nombreux hommes. Que cela soit Nouara (1939), Ourida (1936-1995) (Ouardia) et d'autres femmes que nous avons connues ont passé toute leur vie à lutter pour se libérer d'un mauvais mariage. Il y a également un fait courant en Algérie qui caractérise la vie

---

et religieux en dehors du trauma de la séparation. Mais mon intérêt s'est porté également sur d'autres cas de mixité, d'autres exemples que j'ai recueillis en Algérie (entre Algériens de région différente et / ou de langue différente). J'ai recueilli un échantillon de cas de divorcés-es entre française et algérien, un autre entre arabophones et berbérophones, entre des hommes de l'intérieur et de l'Algérois. Ces derniers doivent être complétés par une observation directe. À titre de comparaison, j'ai recueilli des exemples au Maroc. (française / marocain, marocain / juive, entre les Marocains de l'intérieur : les Fassis-as //, Casablancais-es, aux R'oubi / Chleuhs ou encore Noir(es) (appelés *asuqi*, ceux qu'on achète au souk).

<sup>7</sup> Samir a demandé en mariage une fille vivant en Algérie tandis que lui travaillait en France. Sa mère a fait les démarches auprès de la famille de Fahima qui lui a accordé sa main. Samir a fait durer plus de 6 ans l'attente. Entre temps, il a hésité puis est revenu à son idée première. Ligotée, Fahima n'avait pas d'autre choix que d'attendre.

des femmes attachées à des hommes qui ne revenaient (surtout les immigrés) qu'à leur retraite. Ce qui signifie qu'elles passent la grande partie de leur vie à attendre car elles vivent dans l'espoir de voir leur époux leur revenir un jour. Ali (1930-2018) a laissé sa femme suspendue jusqu'à son décès (c'est-à-dire pendant 40 ans).

Le divorce pouvait également émaner (le plus souvent) des parents. Avec l'éclatement de la famille indivise, le divorce incombe au seul mari. C'est précisément dans ce contexte inédit dans l'histoire de l'Algérie que des unions peu ordinaires naissent, issues du rapport de forces entre colonisés (es) et colonisateurs (rices).

Cependant, le divorce est aussi le produit d'une relation située datée, il obéit aux lois du lieu (sol) où l'on se trouve, de la culture et des capitaux détenus. Les Algériens en France (il s'agit des hommes déplacés pour des raisons économiques) ont connu (et connaissent encore) des situations difficiles lorsqu'il s'agit de divorce et de garde d'enfants. Le passé colonial, l'inconscient collectif, œuvrent toujours en faveur de la mère.

Sans oublier que ces femmes mettent en avant la supériorité de leur culture (de leurs pays) pour obtenir gain de cause. Ce sont elles les éléments dominants du couple et non les maris.

La loi du sol (de l'espace) est en général favorable au natif de ce pays. L'inversion des rapports de sexe est très mal vécue. Il arrive qu'il y ait des raptés d'enfants, car l'un des deux parents se sent plus légitime que l'autre.

## **Conclusion**

Le champ d'investigation s'est avéré très vaste, riche mais les résultats ne m'ont pas paru très significatifs dans la mesure où la même problématique se retrouve partout avec des nuances et des différences selon les pays et les lois. Les problèmes culturels (au sens large) que nous connaissons en Algérie se retrouvent ailleurs posés presque dans les mêmes termes. Ce qui s'exprime en Algérie par les hommes, surtout sur le mode de l'honneur, s'exprimera ailleurs sur le mode du pouvoir, de l'argent ou du capital symbolique.

Dans ce cas, ce sont les hommes (car mandatés par la société) qui déploient tout un arsenal coercitif pour ne pas libérer les femmes (et même quand elles sont divorcées, ils continuent à les menacer et à leur mettre bien des obstacles sur leur chemin de vie). Il ne s'agit pas de divorce mais davantage de domination, la domination masculine -dans certains cas, pour ne pas dire dans beaucoup de cas- qui se déploie au mépris des lois en vigueur.

Dans le divorce, c'est une véritable bataille autour du nom, du renom, de la filiation, qui se noue à cause et grâce à la présence d'un enfant. Elle révèle pourtant des aspects très significatifs autour des rapports de force et des rapports de sens. En dehors de cette dimension, il y a bien entendu la réactivation de la domination masculine qui construit des barrières infranchissables à toute entente, sans oublier la position politique et culturelle du dominant qui s'ingénie à dévaluer le capital culturel de la famille (du pays, etc.). L'imprégnation des formes anciennes de vivre et de penser ne disparaissent pas d'un coup de baguette magique. La relation peut être inversée s'agissant d'hommes colonisés qui épousent des femmes « colonisatrices » ou des immigrés qui imposent des femmes du pays de l'immigration. Ce qui est valable pour les Algérien(-ne)s se retrouve ailleurs (je me réfère au problème religieux et / ou civilisationnel). J'ai observé cela chez des couples mixtes aux USA entre des Palestiniens // américaines, Iraniens // américaines, au Canada, etc. qui mettent en avant les critères religieux, culturel comme si la différence constituait un enjeu fondamental dans la séparation. Le symbolique se pose avec acuité en raison de la perpétuation du nom et du renom, le divorce pose en fait la question de la transmission de la loi. Quelle loi adopter ? Quelle est cette loi (culturelle) qui va marquer de son empreinte l'enfant ? La question de l'éducation des filles, avons-nous vu, est encore plus cruciale comme celle du port du voile, de la virginité et du mariage avec un conjoint d'une religion différente.

La domination masculine, comme principe dominant de la domination, n'est donc pas seulement un pouvoir contingent, mais une emprise totale qui utilise tous les moyens pour rendre l'autre dépendant à l'instar de l'esclave qui ne peut exister en dehors de son maître.

## Bibliographie

- Ben Hounet, Y. (2009). *Parenté et anthropologie sociale*. Paris : Ginkgo.
- Benali, R. (2005). Éducation familiale en Algérie entre tradition et modernité. *Insaniyat* 29-30, 21-33.
- Bourdieu, P. et Mhammeri, M. (1985). Du bon usage de l'ethnologie. *Awal, Cahiers d'Études berbères*, (1).
- Bourdieu, P. (1989). Reproduction interdite. La dimension symbolique de la domination économique. *Études rurales*, 113-114, 15-36.
- Carrère d'Encausse, H. (1963). De quelques aspects de la cohabitation des Russes et des Musulmans en U.R.S.S., *Revue française de science politique*, 13-1, 120-146.
- Ennaji, M. (2018). *Le corps enchaîné – Comment l'islam contrôle la femme*. Casablanca : Éditions la Croisée des Chemins.
- Hammouche, A. (2014). *Les migrations en provenance du Maghreb : un renouvellement des regards*. Paris : La Découverte.
- Sanson, H. (2015). *L'arabe comme un chant secret*. D'une phantasmagorie des langues chez Leila Sebbar, *Awal, Langue et politique en Afrique du Nord*, 43-44, (145-157).
- Sayad, A. (1999). *La double absence. Des illustrations de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Le Seuil.
- Todd, E. (2011). *L'origine des systèmes familiaux*. Paris : Gallimard.
- Yacine, T. L'art de dire sans dire en Kabylie. *Cahiers de littérature orale*, 70, 67-86.
- Zehraoui, A. (1976). *Les travailleurs algériens en France. Étude sociologique de quelques aspects de la vie familiale*. Paris : Maspéro.